



DELEGATION DE SIGNATURE
*Direction des Ressources
Humaines*



**CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL DE
MONTDIDIER-ROYE**



Amiens, le 1/09/2022

**LA DIRECTRICE GENERALE DU CHU AMIENS PICARDIE
DIRECTRICE GENERALE DU CHU AMIENS PICARDIE, ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT
SOMME LITTORAL SUD
DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER-ROYE**

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-7 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2012 portant transformation, résultant d'une fusion, des établissements publics de santé communaux « Centre Hospitalier de Montdidier » et « Centre Hospitalier de Roye » en un établissement public de santé intercommunal « Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye » ;

Vu la convention de direction commune en date du 18 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie et le Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la décision du 26 décembre 2019 du Directeur Général de l'ARS des Hauts-de-France nommant à compter du 01^{er} janvier 2020, Madame Danielle PORTAL, directeur d'hôpital, directrice générale du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie et du centre hospitalier de Doullens, directrice par intérim du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 08 janvier 2020 nommant Madame Danielle PORTAL, directeur d'hôpital, directrice générale du centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie et du centre hospitalier de Doullens, directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye dans le cadre de la convention de direction commune susmentionnée ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 février 2020 et l'arrêté modificatif du Centre National de Gestion en date du 30 avril 2020 affectant, à partir du 04 mai 2020, Monsieur Philippe SARRIS en qualité de directeur adjoint aux Centre hospitalier Universitaire Amiens Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens et au Centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye, et le nommant, à partir de cette même date, directeur délégué du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 septembre 2021 nommant Monsieur Thibaut GARGAM, directeur détaché dans le corps des directeurs d'hôpital, directeur adjoint au centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie et du centre hospitalier de Doullens, directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye, adjoint au directeur délégué du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye, à compter du 06 septembre 2021 et pour une période de deux ans ;

Vu l'affectation depuis le 18/10/21 de Mme Déborah WARDZALA, adjoint des cadres, responsable de la formation continue ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Thibaut GARGAM, Directeur Adjoint, à l'effet de signer :

- Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Ressources Humaines à l'exception des documents suivants :
 - 1 Les marchés publics
 - 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
 - 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
 - 4 Les sanctions disciplinaires des groupes 2, 3 et 4

- Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Ressources Humaines à l'exception :
 - 1 Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
 - 2 Des courriers adressés à la Préfecture
 - 3 Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
 - 4 Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du Conseil de surveillance
 - 5 Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
 - 6 Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
 - 7 Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

Article 2 : Pour la gestion du service Formation, délégation permanente est donnée à Madame Déborah WARDZALA, Adjoint des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les documents

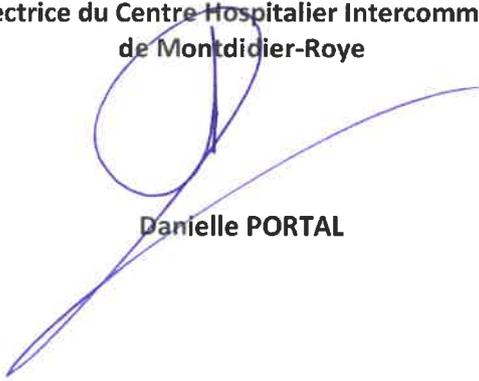
suyvants :

- Demandes de remboursement des formations à l'ANFH
- Ordres de missions dans le cadre des formations

Article 3 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

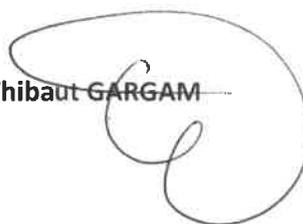
Article 4 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de Monsieur Thibaut GARGAM, Directeur Adjoint, de Madame Déborah WARDZALA, Adjoint des Cadres Hospitaliers ; elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

La Directrice Générale
Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal
de Montdidier-Roye



Danielle PORTAL

Le Directeur adjoint,
Adjoint au directeur délégué au Centre
Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye



Thibaut GARGAM

L'Adjoint des Cadres



Déborah WARDZALA